

COMMUNE DU MUY**AM/PM/2022 N°033****ARRETE DU MAIRE**

Réglementation particulière au stationnement parking de la salle polyvalente avenue Sainte-Anne
Pour la collecte de sang 2023
Jeudi 7 septembre 2023 – Jeudi 14 décembre 2023

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU le déroulement de la collecte de sang 2022 organisée par les ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DU SANG – 487, avenue André BLONDEL – 83070 TOULON, qui a lieu à la salle polyvalente avenue Sainte-Anne, jeudi 7 septembre 2023 et jeudi 14 décembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre l'installation du véhicule affecté à la collecte de sang, pour l'année 2023 » : jeudi 7 septembre 2023 et jeudi 14 décembre 2023, trois places de stationnement sont réservées sur le parking de la salle polyvalente avenue Sainte-Anne.

ARTICLE 2 : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- Pétitionnaire

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

23 MARS 2023

LE MUY, le 22 mars 2023

Le Maire,

Liliane BOYER

